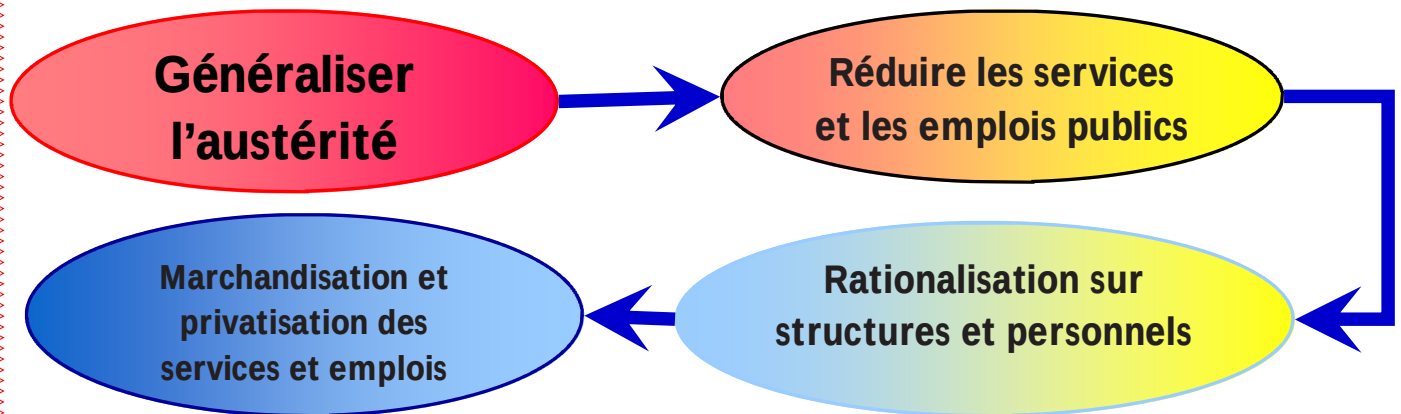


RÉFORME TERRITORIALE

Le plus grand plan social de licenciements de l'État !

La stratégie du gouvernement :



LES CONSÉQUENCES DE CETTE STRATÉGIE

VILLE DE TOULOUSE

510 millions en moins pour le budget de 2015 à 2020.

suppression du régime indemnitaire des non titulaires

Annnonce du recours aux Partenariats Publics Privés pour gérer les Services Publics.

CONSEIL GÉNÉRAL

1,5 Milliard de manque à gagner depuis 2005.

Baisse de 60% des budgets d'investissement et 20% de ceux d'entretien pour les routes

Réorganisations des services pour préparer ceux qui pourront être transférés «clé en main »

La mobilité forcée s'opère de deux manières :

➡ Dans le cadre des transferts ou des délégations de compétences

➡ En dehors de tout transfert :

♦ Par la création de services unifiés (cette organisation ouvre sur un risque avéré de privatisation)

♦ Par la création de services communs entre intercommunalités ou plusieurs collectivités

Il s'agit d'une mobilité contrainte, sans liberté pour l'agent de choisir de rester dans sa collectivité

Il suit le service au gré des transferts de compétences

COMMUNAUTÉ URBAINE

Retrait du régime indemnitaire pour les contractuels et non renouvellement des contrats.

Suppression PRIME TRANSPORT pour environ 800 agents *qui utilisent leur véhicule personnel*

Non remplacement systématique des départs à la retraite

Le pire est annoncé et à venir sur le temps de travail, les acquis sociaux des agents et le devenir du Service Public

Pour la CGT, ce n'est pas du côté du service public et des fonctionnaires qu'il faut chercher des économies pour redresser le pays, mais du côté du capital financier et des dividendes versés aux actionnaires.

Le profit devient la règle au détriment de l'égalité républicaine, de la cohésion sociale et de l'amélioration des conditions de vie des populations démunies.

RÉFORME TERRITORIALE

LES RISQUES AVÉRÉS ET À VENIR

- **L'instabilité des missions et des fonctions**
Les délégations de compétences ont une durée limitée
- **L'insécurité des parcours professionnels**
- **Les risques liés à l'exercice du travail dans le cadre d'une double autorité hiérarchique et fonctionnelle pour les agents mis à disposition**
- **Le risque quasi certain de remise en cause des droits individuellement et collectivement acquis**
- **Le risque de licenciement** : les changements organisationnels entraîneront des pertes d'emplois
- **Le risque de transformer les institutions de la fonction publique territoriale** : par exemple les centres de gestion en « pôle emploi de la Fonction Publique »

EXEMPLES DE CONSÉQUENCES DÉJÀ CONSTATÉES

ISÈRE + RHÔNE-ALPES :

- Rapprochement de services : suppression de 40 postes (se rajoutant aux 300 déjà supprimés depuis 5 ans ...)

MÉTROPOLE LYONNAISE + RHÔNE :

- Remise en cause des acquis et des accords sur le temps de travail
- Régimes indemnitaires nivelés par le bas et ramenés au minimum légal
- Mobilité à pas de charge avec aucune ou très peu de concertation avec les agents
- Disparition finale prévue (et programmée) de 700 postes !!

Les principes fondateurs du Service Public français :



Pour la CGT toute redéfinition de la puissance publique doit reposer sur les valeurs et les principes fondamentaux du service public, de la Fonction publique et du Statut des fonctionnaires.
Il en dépend de la cohésion sociale, économique, culturelle et environnementale de la République ainsi que nos statuts et nos emplois.